# **Appel à projets Terres de transition agroécologique**

# Annexe F - Attestation de gestion des investissements de gros matériel

Je soussigné.e xxx, agissant en qualité de xxx, certifie sur l’honneur que la structure xxx, animatrice du projet xxx respectera les modalités d’acquisition et d’utilisation futures du gros matériel détaillées ci-après :

1. Le gros matériel acheté sera la propriété de : xxx.
2. Si ce matériel n’est pas la propriété de la structure porteuse du projet, je m’engage à faire valider par CNR la convention nous liant à l’entité tierce, propriétaire du matériel, et garantissant l’usage du matériel au bénéfice du collectif agricole pendant le projet et jusqu’à 5 ans à l’issue de celui-ci.
3. Les règles d’utilisation du matériel au bénéfice du collectif d’agriculteurs seront les suivantes durant le projet : xxx.
4. Les règles d’utilisation du matériel au bénéfice du collectif d’agriculteurs seront les suivantes au terme du projet : xxx.
5. A l’issue du projet, le devenir envisagé du matériel acquis est le suivant : xxx.
6. En cas de revente du matériel, CNR se réserve la possibilité de défalquer l’amorti à la subvention apportée.
7. En cas de non-respect des engagements de la présente annexe, CNR se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la subvention apportée.

Fait à , le

Signature :